~~230~~
~~243~~
416/58

563,751

N° 563.751

Fig.1

Fig.2

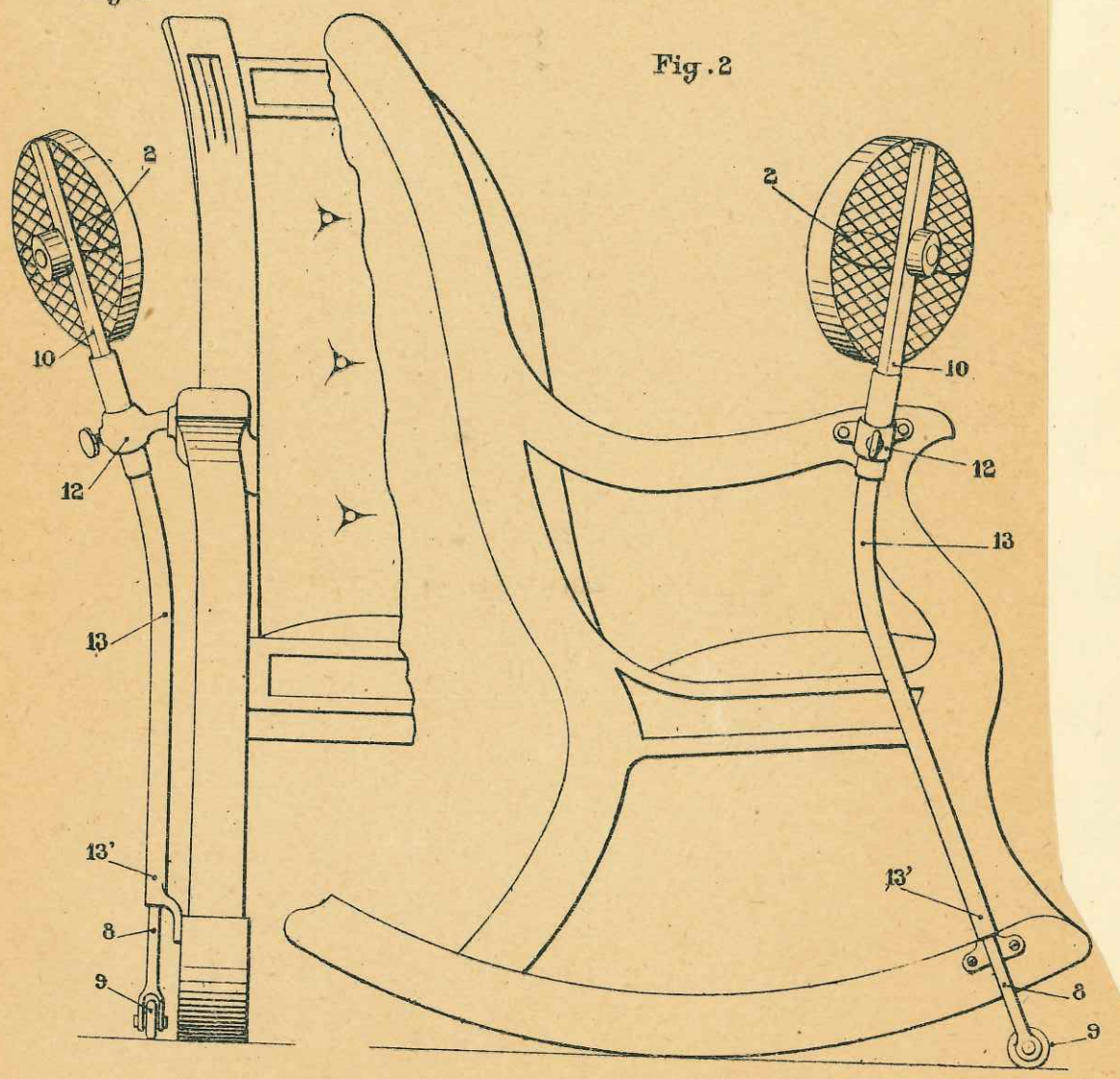

No. 563,751.

M. Graafland

Pl. unique

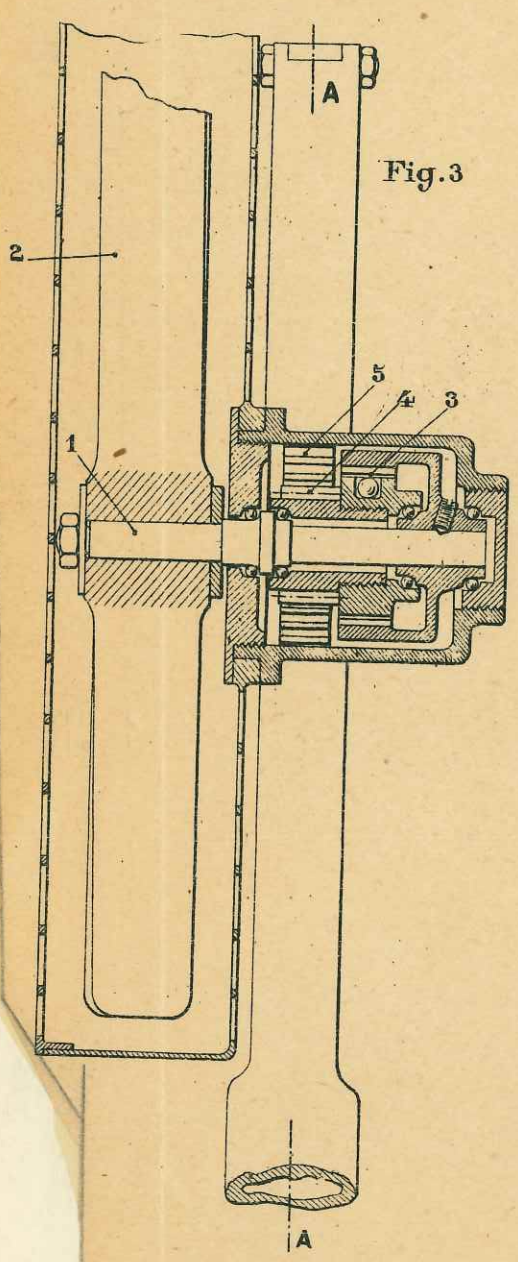

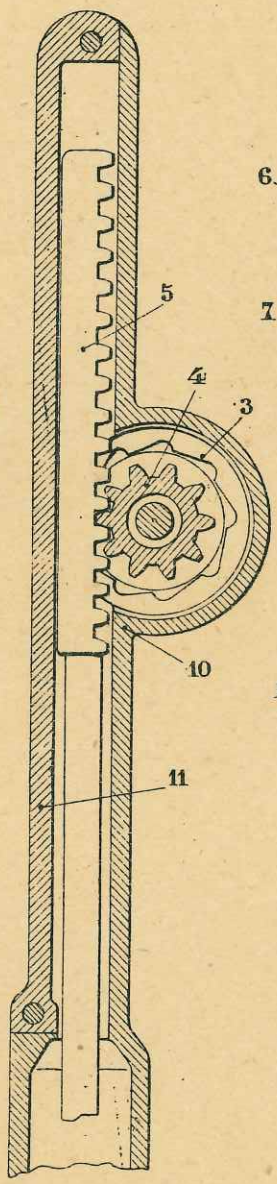

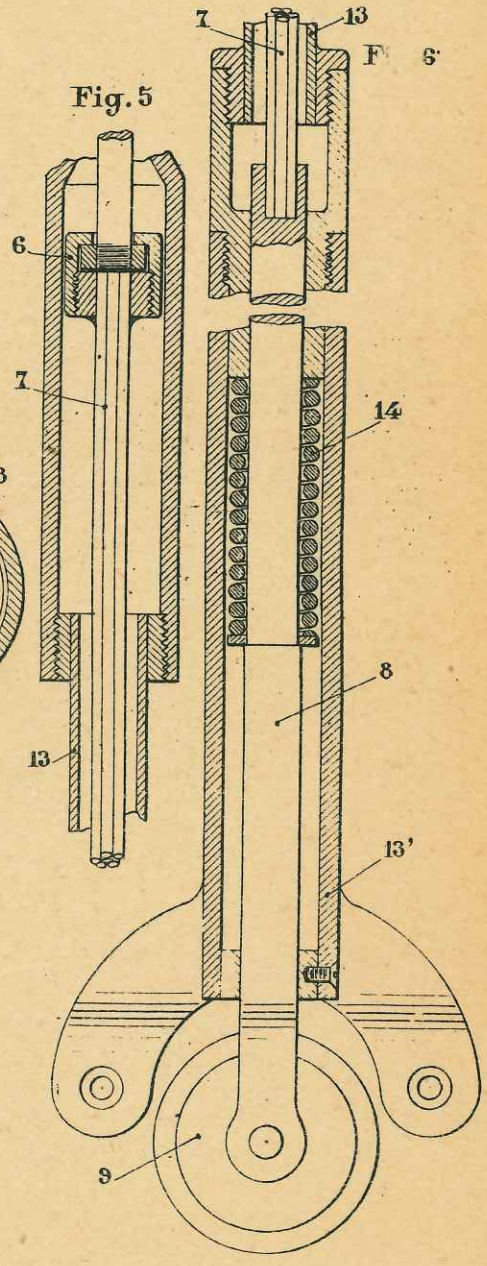

Dupl 230/7

EXAMINER'S DIV. 9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

IX. — Matériel de l'économie domestique.

4. — Meubles et ameublement, mobilier des jardins.

N° 563.751

Fauteuil à bascule combiné avec un ventilateur.

M. Johan Carel Nicolaas GRAAFLAND résidant en France (Seine).

Demandé le 22 juin 1922, à 14 heures, à Paris.
Délivré le 4 octobre 1923. — Publié le 13 décembre 1923.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

L'invention a pour objet un fauteuil à bascule combiné avec un ou plusieurs ventilateurs, ces ventilateurs étant fixés à ce fauteuil et actionnés par le mouvement de bascule du fauteuil. La personne qui se sert de l'appareil peut ainsi s'éventer sans remuer les mains tout en se balançant, ce qui lui procure une sensation fort agréable lorsqu'il fait chaud.

Sur la planche de dessins annexée, on a représenté schématiquement, à titre d'exemple, un mode de réalisation de l'invention.

Les figures 1 et 2 représentent respectivement de face et de profil l'ensemble de l'appareil fixé sur l'un des côtés du fauteuil.

La figure 3 représente une coupe passant par l'axe du ventilateur et montrant le mode de commande du dit ventilateur.

La figure 4 est une coupe transversale suivant A-A, figure 3.

La figure 5 représente les organes de liaison transmettant le mouvement de la pièce qui prend appui sur le sol au mécanisme représenté par les figures 3 et 4.

Enfin, la figure 6 représente la partie du dispositif fixée à la base du fauteuil et qui met le ventilateur en mouvement par son contact avec le sol.

L'appareil ainsi représenté se compose essentiellement d'un moyeu 1 sur lequel est claveté le ventilateur 2. Sur ce moyeu est fixé un dispositif d'encliquetage 3 analogue à celui d'une roue libre et reliant ce moyeu à un pignon 4 en prise avec une crémaillère 5 dont la tige est reliée par l'écrou 6 (figure 5) à une tringle flexible 7. Cette tringle est fixée à la pièce 8 (figure 6) qui porte une roulette 9 destinée à assurer un contact convenable avec le sol, pendant les mouvements du fauteuil.

La partie supérieure du dispositif est placée dans une sorte de carter 10 fermé sur un des côtés par la pièce 11 qui sert de glissière à la crémaillère 5. Ce carter est fixé à l'un des bras du fauteuil par le collier 12 qui permet d'orienter le ventilateur dans la direction désirée. Le carter 10 est relié par sa partie inférieure au fourreau 13 entourant la tringle flexible 7. Ce fourreau 13 peut être en partie constitué par un tube métallique flexible ou par un tube rigide courbé suivant la forme du fauteuil.

La partie inférieure 13′ du tube 13 est fixée à la partie inférieure du fauteuil et sert de guide à la tige 8 qui porte la roulette 9. Cette tige 8 peut coulisser aisément dans le tube 13 sans toutefois pouvoir tourner. La pièce 8 est en outre constamment repoussée vers le sol par le ressort 14 placé dans la partie inférieure du tube 13.

Prix du fascicule : 1 franc.

L'appareil ainsi constitué fonctionne de la façon suivante :

Lorsqu'on incline le fauteuil vers l'arrière la pièce 8 portant la roulette 9 est repoussée par le ressort 14 et garde le contact avec le sol. Il en résulte un mouvement relatif de la tige 8, de la tringle flexible 7 et de la crémaillère 5 par rapport à la gaine 13 et au pignon 4. Ce pignon tourne donc mais l'encliquetage 3 est disposé de façon qu'il n'entraîne pas le moyeu 1 dans cette rotation.

Si, au contraire, on incline le fauteuil vers l'avant, la tige 8 est repoussée dans la gaine 13 en comprimant le ressort 14; la crémaillère 5 fait tourner le pignon 4 dans un sens tel qu'il entraîne, cette fois, le moyeu 1 par l'intermédiaire de l'encliquetage 3. Le ventilateur 2 se met donc à tourner avec une vitesse d'autant plus grande que le mouvement d'oscillation du fauteuil est plus rapide.

En raison de la vitesse acquise, le ventilateur continue à tourner dans le même sens lorsque l'on incline le fauteuil à nouveau vers l'arrière.

On voit par ce qui précède que le mouvement de translation alternatif de la crémaillère 5 est transformé en un mouvement de rotation continu du ventilateur.

On comprendra aisément qu'un tel dispositif permet d'obtenir une ventilation plus ou moins efficace suivant la dimension du ventilateur employé et la rapidité du mouvement effectué par le fauteuil.

La force employée pour mettre le ventilateur en marche est presque nulle par rapport à l'inertie du fauteuil.

Il doit être entendu que l'invention ne se limite pas au mode d'exécution représenté et que l'on pourrait modifier certains détails et en particulier la transmission de mouvement entre la tige 8 et le moyeu 1 sans changer, pour cela, l'économie de l'invention.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

1° Un fauteuil à bascule combiné avec un ou plusieurs ventilateurs, cet appareil étant caractérisé par le fait que le ou les ventilateurs sont fixés au fauteuil et sont actionnés par le mouvement de bascule de ce fauteuil.

2° Un mode de réalisation de l'appareil précité caractérisé par le fait que la transmission du mouvement du fauteuil aux ventilateurs s'effectue au moyen d'une tige portant de préférence une roulette à sa partie inférieure et prolongée par une tringle flexible coulissant dans un tube fixé au fauteuil, l'extrémité inférieure de la tige étant maintenue appuyée sur le sol par un ressort et le mouvement alternatif que la tringle prend ainsi par rapport au tube lorsque le fauteuil oscille étant transformé par un dispositif convenable en un mouvement de rotation continu imprimé au ventilateur.

JOHAN CAREL NICOLAAS GRAAFLAND.

Par procuration :

DOM. CASALONGA.